**ELÉMENTS D'ACTUALITÉS CONCERNANT LA FILIÈRE STMG**

Il ne vous a pas échappé que le ministre de l’éducation nationale a annoncé l’annulation des épreuves communes pour la session 2021. Il en résulte un certain nombre de conséquences pour la première session du baccalauréat STMG :

* **L’étude de SDGN** de fin de classe de première STMG ne sera pas déclinée sous forme d’épreuve. Les élèves verront leur note de « bulletin » compter pour l’intégralité de la matière « sciences de gestion et numérique ». Ainsi, pas d’oral ponctuel organisé dans l’établissement avec la venue d’un professeur extérieur à la classe pour interroger les élèves ; l’évaluation sera donc entièrement en contrôle continu.

Pour autant, nous vous recommandons de poursuivre le travail sur l’Étude dans le cadre des SDGN. C’est un travail pédagogiquement très intéressant à mener avec les élèves, motivant et formateur. Il est aussi une forme de préparation à ce que les élèves auront à faire l’année prochaine dans le cadre de l’Étude approfondie (autrement appelée Projet) support des deux problématiques à présenter au Grand oral. L’évaluation de ce travail sur l’Étude peut entrer dans la moyenne annuelle par le biais de la note de « bulletin ». Il n’y a toutefois aucune obligation à la production d’une Étude de SDGN, c’est de votre liberté pédagogique de choisir de la mener avec vos élèves en cette année scolaire 2020-2021.

- **L’ETLV** devait faire l’objet d'une partie de la 3è épreuve commune de LVA (expression orale). Celle-ci est annulée, mais l’ETLV doit conserver toute sa place, et fera l’objet d’une évaluation en contrôle continu.

- **Les épreuves de spécialité** sont maintenues à mi-mars. Néanmoins, des aménagements sont prévus, avec l’objectif d’alléger l’année scolaire à venir pour que vous puissiez privilégier les temps de formation avec vos élèves, à ceux dédiés aux examens. Les élèves auront le choix entre deux sujets lors de l’épreuve écrite de spécialité « Droit & économie ». Pour ce qui concerne le Management-SDGN, il aurait été trop long de porter à la connaissance des élèves deux sujets. Il a donc été décidé que le sujet de MSDGN comprendrait des questions obligatoires, et des questions optionnelles. Nous ne savons pas encore précisément comment cela va se présenter, mais deux sujets 0 devraient être disponibles rapidement.

Pour ces deux épreuves, l’idée force est que même si le professeur n’a pas pu travailler la totalité du programme, ses élèves trouveront toujours un sujet ou des questions correspondant à ce qui a été travaillé en classe.

- **le Grand Oral** reste maintenu à ce jour. Le dispositif de formation académique s’articule autour de deux temps. Une *formation académique transversale*, dans chaque établissement, qui se déroulera entre novembre et décembre, auprès d’une délégation comprenant des enseignants de toutes les spécialités de Terminale (cette formation s’articulera autour des missions de l’enseignant accompagnateur et de la posture de l’enseignant évaluateur du grand oral). Elle sera ensuite complétée par une *formation PAF disciplinaire STMG* (format à définir selon le contexte sanitaire) au cours du mois de janvier, en précisant les spécificités de l’économie-gestion.

**- la certification PIX** n’est plus obligatoire pour le Baccalauréat (uniquement)

Besançon, Le 12 novembre 2020

Les IA-IPR d’économie-gestion